

DREAL Nord - Pas-de-Calais
 Arrivé le 10 NOV. 2011
 REÇU LE 7 NOV. 2011



DIRECTION

Office National des Forêts

Dest.	Att.	Info.
DREAL		
EG		



111107-11

DATE :	Attribution	En liaison	Information
Conseil Régional			
DREAL Nord-Pas de Calais			
Directeur			<input checked="" type="checkbox"/>
B. Bourgeois			
Ph. GRPF			
Y. Lallemand			
Risques			
PMPP			<input checked="" type="checkbox"/>
ECLAT	<input checked="" type="checkbox"/>		
Conn. Evaluation			
Transp. Véhicules			
Dépl. Intern. Infr.			
SG			
Communication			
MSPR			
DREAL Nord - Pas de Calais			
PSI juridique			

PRÉFECTURE DU NORD
 13 07 NOV. 2011 13
 ARRIVÉE



N/Réf. : FC/CT N° 1271
 V/Réf. :

Monsieur le Préfet
 Région Nord Pas de Calais
 Hôtel de la Préfecture
 2, rue Jacquemars Gielée
 59039 LILLE Cédex

Amiens, le 4 novembre 2011

DREAL Nord - Pas de Calais
 Arrivé le 14 NOV. 2011
 Service ECLAT - S3

Objet : Avis sur le projet de SRCAE Nord Pas de Calais

Monsieur le Préfet,

Vos services ont mis récemment en consultation publique le Schéma régional climat air énergie. Nous saluons la qualité du document tant sur le fond que sur la forme.

Néanmoins, nous pensons que la place de la forêt régionale (très exposée aux changements climatiques) et de sa filière économique (qui apporte des réponses pour atténuer ces changements) pouvaient être mieux prises en compte en rapport avec ses atouts et les défis auxquels elle devra faire face.

En préalable, il nous semble important de réaffirmer fortement dans ce type de document que c'est la forêt gérée durablement avec utilisation du bois dans les cycles les plus longs possibles (stockage via le bois matériau) et concomitamment du bois énergie (bilan neutre et substitution par rapport aux énergies fossiles lointaines) qui constitue la pompe à carbone la plus efficace pour atténuer les changements climatiques.

Les enjeux sur le changement climatique concernant les forêts régionales relèvent bien de deux axes forts :

- leur rôle dans l'atténuation des effets climatiques pour le puits de carbone efficace qu'elle représente;
- la nécessaire action des forestiers pour l'adaptation des forêts face aux climats de demain.

Sur ce deuxième point, plus que tout autre écosystème de production, la forêt, où il faut environ un siècle pour constituer un arbre, est exposée aux changements climatiques. Les connaissances actuelles sur les effets du changement climatique en forêt et l'anticipation de ces effets par l'adaptation nécessaire des pratiques sylvicoles devraient faire l'objet d'une orientation à part entière. A ce sujet, il serait notamment utile de préciser que le chêne pédonculé et le hêtre, essences importantes de notre région, sont menacés par les changements annoncés et que la dynamisation de la gestion des peuplements et le recours au chêne sessile en mélange dans les renouvellements doit être favorisé. Il en va également de la qualité écologique et de la conservation de la biodiversité régionale au sein des écosystèmes forestiers.

L'intérêt d'augmenter l'usage du bois dans la construction (structure et agencement) nous paraît être le grand absent de ce document. Or, la substitution du bois aux autres matériaux (acier, béton, aluminium, etc.) dans la construction induit un bilan carbone très nettement favorable et constitue une solution technique moderne pour la densification urbaine envisagée.

La forêt gérée durablement avec valorisation du bois est un puits de carbone reconnu par les experts ; la valorisation de ce matériau écologique et renouvelable dans la filière locale permet en plus le développement de circuits économiques courts et l'emploi en zone rurale. Le contrat de filière signé récemment entre Nord Picardie Bois et les régions Nord Pas de Calais et Picardie veut d'ailleurs clairement aller dans ce sens. Ce point mérite largement une mesure spécifique forte au niveau de ce schéma.

Bien que l'intérêt du bois énergie soit bien identifié et traité dans le document, les enjeux relatifs aux fortes spécificités de notre région ne sont pas mis en évidence :

- la ressource locale paraît insuffisante pour alimenter de très gros projets de type CRE ;
- la consommation en bois bûche est très développée et ne permet pas au bois en plaquettes de se développer compte tenu du prix actuellement payé aux forestiers par les industriels.

Il faut également préciser que le développement du bois énergie sous forme de plaquettes ou de granulés passent obligatoirement par un prix d'achat rehaussé et la possibilité de mécaniser la mobilisation de cette ressource au sein des peuplements forestiers pour en réduire les coûts de mobilisation et pour des questions d'évolution des conditions de travail en forêt.

Enfin, la rubrique « acteurs concernés en priorité » des orientations traitant de la forêt et du bois ne cite aucun des organismes présents, compétents et légitimes en région sur ces sujets.

Nous sommes bien entendu à votre disposition pour échanger sur ces différents points et sur la meilleure façon de les intégrer dans la version définitive du Schéma régional pour le climat, l'air et l'énergie.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération.

Le Président de Nord
Picardie Bois,



E. BES

Le Directeur de l'agence
ONF Nord Pas de Calais,



B. WIMMERS

Le Président de PEFC,



D. HARLÉ d'OPHOVE

Le Président du CRPF,



H. de THEZY